



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE MIZOËN

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze novembre, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 12 novembre 2024

Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)
MICHEL Bernard, GONON Florence, PINATEL François, PHILIPPE Francine, VENERA Christophe, JOUANNEAU Fanny, GIRAUD Roger, VINCENT Denise, BERARD Guy

Était excusée : JOUANNY Michèle (pouvoir à PHILIPPE Francine)

Était absent : SAUNIER Jean-Marc

GONON Florence a été nommée secrétaire de séance.

NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11

EN FONCTION : 11

PRESENTS : 9

VOTANTS : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 10

Délibération n° 2024/61 : Adhésion au groupement de commande pour la réalisation de travaux de revêtement, de gestion des eaux pluviales et terrassement à bon de commande proposé par la communauté de communes de l'Oisans

La Communauté de communes de l'Oisans a lancé une consultation en groupement de commande pour l'entretien des voiries concernant le revêtement, la gestion des eaux pluviales et le terrassement, pour laquelle plusieurs communes ont adhéré. Ce marché arrivant à terme, il a été décidé de le relancer selon le même principe pour une durée de 4 ans.

Ce groupement permettra à chaque commune, pour ce qui la concerne, de passer directement, avec le titulaire retenu à l'issue de la procédure groupée, un marché pour l'entretien de leur voiries avec à la clé des tarifs avantageux.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adhérer à ce groupement de commande par le biais de la convention mise en place par la communauté de communes de l'Oisans. Il précise les besoins estimatifs de la commune pour les quatre années à venir tel que présenté dans le DQE joint.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

EMET un avis favorable à l'adhésion au groupement de commande du marché de revêtement constitué par la communauté de communes de l'Oisans.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et les pièces du marché ayant pour objet de créer un groupement de commande en vue de la passation d'un marché.

PRECISE que la dépense correspondante sera inscrite au budget de la commune.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Date de dépôt en Préfecture :

Date de publication :

18 NOV. 2024

Le Maire,
Bernard MICHEL

